



Comité Directeur

Procès-Verbal n°8

| | |
|------------------------|---|
| Réunion de bureau du : | Jeudi 05 janvier 2023 |
| Présidence : | M. William PONT |
| Secrétaire Général : | M. André VITIELLO |
| Présents : | Mmes Béatrice MONNIER – Cathy DARDON - MM Gérard BORGONI – Albert DI RE – Jean Paul RUIZ - José VIVERO |
| Excusés : | |
| Absent non-excuse : | |
| Assiste à la séance : | Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER – MM Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI |

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

FFV :

- Présentation du livret sur l'articulation du PPF (projet de performance fédéral). Transmis à la CTD.

- Informant que la date retour des tableaux d'inscriptions au dispositif TOUTES FOOT est décalée au 10.01.2023 afin de permettre aux Ligues de collecter l'ensemble des inscriptions de leurs territoires. Noté.

LIGUE :



- Dans le cadre de la mixité déployé par la LFA et la création d'un réseau régional féminin, une réunion se tiendra le samedi 11 février 2023 au siège de la Ligue en présence des représentants de la LFA. Transmis à Mme Cathy DARDON
- Informant que la journée du Challenge Futsal Féminin se déroulera le 08 janvier 2023 au gymnase de Ste Musse. Transmis à la C. Futsal.

 **CLUBS :**

- **AS STE MAXIME** : Concernant l'absence de leurs équipes U7 à U9 pour les plateaux du 14.01.2023. Transmis au Département Technique.
- **FC ROCBARON** : Démission de M. Marc MONNIER au poste de Secrétaire du club. Noté.

INFORMATION

Compte rendu sur la réunion de la Commission de Structuration des clubs par Mme Ludivine REGNIER et M. André VITIELLO :

- > Les clubs avaient jusqu'au 31 décembre 2022 pour se mettre en conformité avec l'obligation d'encadrement.
- > Un mail sera envoyé aux clubs.
- > Pour toutes les catégories : les points de pénalités pour non-conformité avec l'obligation d'encadrement seront retirés à la fin de la saison.

Le Président, les membres du Comité de Direction, l'ensemble des bénévoles et le personnel administratif et technique vous souhaitent leur meilleur vœux pour cette nouvelle année qui nous l'espérons vous apporteront bonheur, santé et toute la réussite à vos projets



Prochaine Réunion sur convocation

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO